

Maître d'Ouvrage
COMMUNE DE SAZOS

Elaboration
du plan local d'urbanisme (plu)

Février 2018

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

© IGN – SCAN25 © – protocole Ministères – IGN – 2013 – version 3

*Avertissement important: les servitudes ci-jointes sont celles communiquées à ce jour par les gestionnaires à la DDT. Ces éléments sont transmis pour information à la commune dans le cadre du Porter à Connaissance de l'Etat dans le seul cadre de l'actuelle procédure d'urbanisme d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme de la commune. Ces informations devront impérativement être mises à jour par le maître d'ouvrage du document d'urbanisme préalablement à l'approbation du document, soit en se connectant au futur Géoportail de l'Urbanisme en cours de création, soit à défaut directement auprès de la DDT.
Concernant la mise à jour régulière des SUP dans le document d'urbanisme opposable, celle-ci doit être réalisée en continu, conformément aux articles L. 151-43 et R. 153-18 du Code de l'Urbanisme.*

Echelle : 1/12500

direction départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

service urbanisme
foncier logement

bureau application
du droit des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 TARBES Cedex
Téléphone 05 62 51 41 41



- AC1 INSCRIT
- Servitudes de protection des monuments historiques inscrits
- AS1
- Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- I2
- Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des marées des lacs et des cours d'eau en faveur des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité publique.
- I4
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

